

Mentions informatives relatives à la protection de données à caractère personnel

« Test de positionnement en anglais des élèves de 3e » / « Ev@lang Collège » est un traitement ayant pour finalité de permettre aux élèves des classes de troisième de se positionner, grâce à un test en ligne, sur leur maîtrise en langue anglaise, conformément au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Il permet ainsi de positionner les élèves de troisième en fonction de leur niveau de compréhension écrite et orale (du niveau A1 au niveau B1 du CECRL).

Ce traitement comporte également une finalité statistique.

« Test de positionnement en anglais des élèves de 3e » / « Ev@lang Collège » constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (110 rue de Grenelle, 75007 Paris) pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

France Éducation international (FEI) est le sous-traitant mandaté pour la mise en œuvre de la plateforme pour le test de positionnement, la gestion de la passation et la délivrance des résultats.

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD.

Les données collectées relatives à l'identification, l'identité, la scolarité des élèves et au test proviennent de la saisie directe par les élèves.

Les données relatives à l'identité du chef d'établissement ou du référent qu'il désigne sont saisies directement par les personnes concernées. Leurs coordonnées proviennent des systèmes d'information MENJS et sont transmises par direction générale de la scolarité du MENJS à FEI.

Sont destinataires des données, dans la limite du besoin d'en connaître, les personnels de la direction générale de la scolarité du MENJS en charge du pilotage et du déploiement du test, les personnels habilités de FEI, et les chefs d'établissement pour leurs seuls élèves.

L'élève est destinataire de ses résultats au test, ainsi que ses représentants légaux.

A compter de la fin de la passation nationale, les données relatives à l'identité de l'élève et à éventuel aménagement spécifique sont supprimées au bout de deux mois et les autres au bout d'un an ; les données relatives au chef d'établissement ou du référent qu'il désigne sont supprimées au bout de deux mois.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition que vous tenez des articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD, à l'adresse suivante : dgesco.langues@education.gouv.fr

Il en va de même de l'exercice des droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier en s'adressant à :

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.